

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
 à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
 de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en  
 matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Défrichement de 2,20ha de la parcelle BK35 sur la commune de saint-françois.

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

EARL LES PALETUVIERS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale GALAS Lucien, gérant

RCS / SIRET

1751110091687100040

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734\*01

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a)	Défrichement d'une superficie de 2,20ha.

**4. Caractéristiques générales du projet**

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

**4.1 Nature du projet**

Défrichement de 2,20ha à ANXE à la Barque, section Blonval, parcelle BK35, peuplés d'Acacias, corniches

**4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du défrichement est la plantation d'un verger diversifié par l'EARL les Paletuviers.

**4.3 Décrivez sommairement le projet**

**4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Le défrichement sera réalisé par arrachage des arbres empêchant le projet de plantation (notamment les acacias)

**4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement, la phase d'exploitation concernera la plantation à réaliser.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichage

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichage

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - précisez les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface à défricher	0,20 ha
Surface totale BK 35	5 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse

Anse à la Barque  
Blonval  
97118  
Saint François

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 61° 19' 26" Lat. 16° 14' 55"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Saint François

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Boisement d'acacias, coperches, gommes et autres fruitiers

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

réglement PLU de St François

ND

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint-François
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

**Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :** **Oui** **Non** **Lequel et à quelle distance ?**

d'un site Natura 2000 ?

d'un monument historique ou d'un site classé ou patrimoine mondial de l'UNESCO ?

### 5. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

#### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Ressources</b>			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque en cas de cyclone.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet agricole (verger diversifié) à la suite du défrichement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?  
 Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (Brcultat)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de l'EARL Les Palétuiviers est de défricher en partie un terrain de manière à replanter en arbres fruitiers et cultures pérennes (type passiflores). Les espèces fruitières déjà en place (ce terrain était cultivé il y a encore moins d'une dizaine d'années) : manguiers, fruit à pain, surechies seront gardées ainsi que certains arbres d'origine naturel. La partie située en bordure de mangrove sera maintenue arboree. Ne seront enlevés que les espèces invasives incompatibles avec un projet de verges. Dans le cadre d'une replantation future en cultures pérennes, il ne nous semble pas nécessaire que le projet fasse objet d'une étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet au, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Projet de plantation, visite technique EARL Les Palétuiviers


7. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

*Vieux habitant*

le

*3/08/2012*

Signature



**Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

à joindre au formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation  
d'une étude d'impact Cerfa n° 14734\*01

**Personne physique**

Nom **CARL Les Palétuviers** Prénom  
Adresse  
Numéro Extension Nom de la voie  
Code Postal Localité Pays  
Tél Fax  
Courriel @

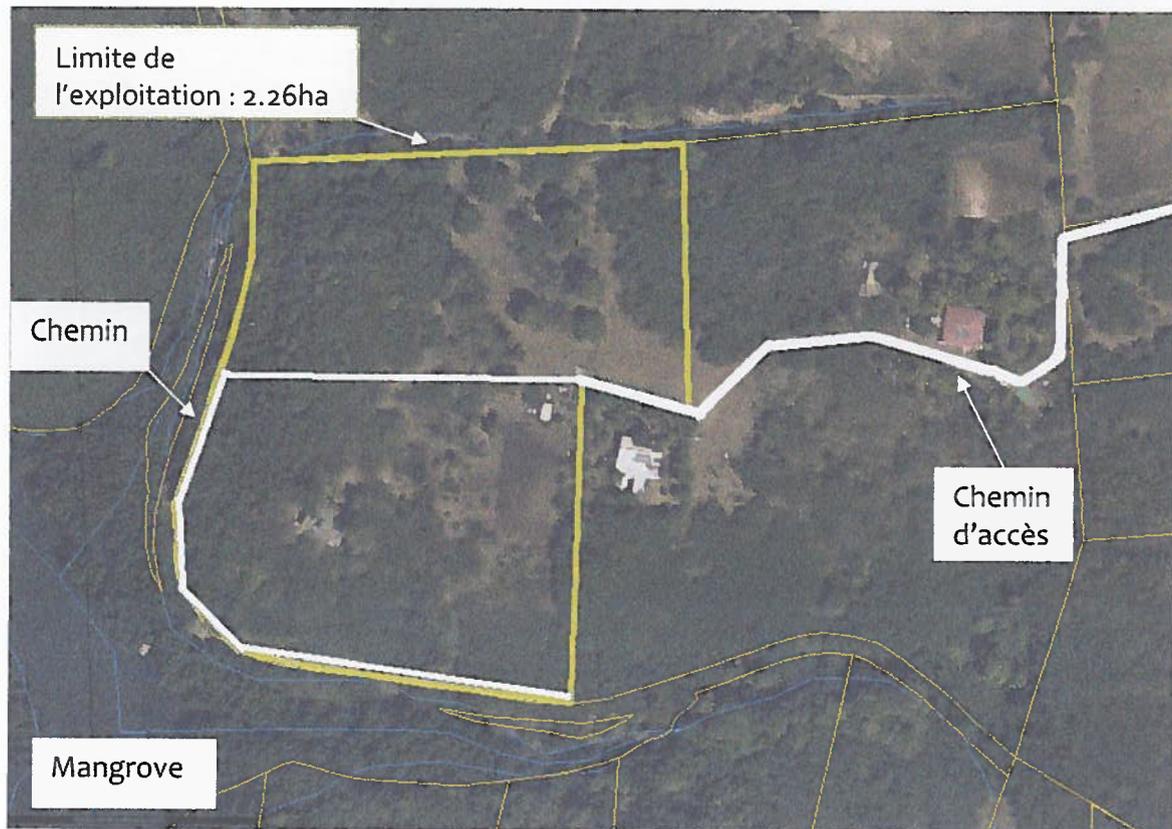
**Personne morale**

Adresse du siège social  
Numéro Extension Nom de la voie **Route de l'Anse à la  
Barque, section Blonval**  
Code postal **97118** Localité **Saint François** Pays **Guadeloupe**  
Tél **06 90 74 98 54 (N° galas, Gérant)** Fax  
Courriel **galas.lucien @ orange.fr**

**Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande**

Nom **Maillax** Prénom **Jube**  
Qualité **Responsable technique ASSOFWI**  
Tél **06 90 82 19 83** Fax **05 90 60 10 91**  
Courriel **maillax.assofwi @ yahoo.fr**

Visite le 22/06/2012	<b>Fiche de visite technique</b> <b>Plantation d'un verger diversifié</b>	 <p>Julie Mailloux Technicienne</p>
<b>Exploitant</b> Lucien Galas	<b>Lieu</b> Anse à la Barque, Saint François	



**Altitude : <100m**

**Sol : Vertisol à substrat calcaire**

**Analyse physico-chimique du sol : à faire, sol calcimorphe**

**Pente : faible à 20%**

**Parcelle mécanisable par endroit**

calcaire. Variétés choisies : quelques limes Tahiti, citrons créoles, orangers Valencia, Tangelo (Orlando et/ou Minneola), Pomélos (Marsh – blanc, Ruby –rose et Star Ruby – rouge), Kumquat et Combava. Distance de plantation : 6 x 5m sauf le pomélo : 9 x 7 m

- **Les passiflores** (maracuja, pomme liane, barbadine) nécessitent un support en tube galvanisé ou en bois traité relié entre eux avec du fil de fer. Les poteaux doivent être solidement enterrés (longueur 2m enterrés sur 50cm les laissant à une hauteur de 1.5m du sol pour faciliter le travail sur la ligne) et espacés de 5m sur la ligne. Cf. manuel technique de l'Assofwi. Distance de plantation : 2.5m entre les lignes et 5m entre les plants d'une même ligne.
- **Le Pitaya** : Les pitayas nécessitent une présence lors de la période de floraison et fructification (avril à octobre), n'en planter que si vous êtes certains de pouvoir les polliniser, sinon, vous n'aurez pas de fruits ! Quelques plants (une dizaine), vous apporteront des fruits très plaisants pour les visiteurs. Les pitayas doivent reposer sur un support très solide car chaque plant pèse 80kg à 2 ans ! Le meilleur choix se porte sur le treillis soudé (maille de 15cm, fer de 6mm) reposant sur des tiges de fer entrecroisées (12mm). Le treillis sera posé droit et les tiges de fer fixées au treillis par du fil de fer. Ne pas oublier de laisser des passages le long de la ligne pour faciliter la pollinisation. Les boutures peuvent être faites sur le site de l'ASSOFWI au mois de novembre-décembre. Cf. manuel technique de l'Assofwi et fiche technique dans le registre d'exploitation 2012. Distance de plantation : 2.5m entre les rangs et 1m entre chaque plant le long du treillis.
- **Les Abricotiers** rechercher des variétés intéressantes d'un point de vue gustatif, prendre des plants greffés pour être sûr d'avoir des plants femelles ou hermaphrodites – les plants mâles ne produisent pas. A consommer en frais ou à transformer en jus ou confiture. Veiller à les tailler régulièrement chaque année pour permettre les récoltes (et ne pas les laisser tomber). Distance de plantation : 10 x 10m
- **Les Fruits à pain** quelques arbres vont suffiront à fournir la table d'hôte, multiplication par drageonnage Distance de plantation : 10 x 10m
- **Les Cerisiers acerola** : A transformer en jus, à planter en bordure de chemin. Distance de plantation : 3 x 5m.
- **Les Goyaviers** : Les goyaves seront majoritairement pour la transformation, sachant que ces fruits tiennent très mal après la cueillette. Les variétés : stone, supreme red, supreme white, beaumont, cuba enana sont particulièrement adaptées pour la transformation (beaucoup de chair, fruit de grosse taille et d'excellente qualité gustative). Distance de plantation : 7 x 5
- **Les Cocotiers** : à planter en bordure de chemin, distance de plantation : 4 x 3m

Respecter les distances de plantation afin d'éviter que les arbres n'entrent en concurrence les uns avec les autres et permettre le passage entre les arbres adultes. Tant que les arbres sont jeunes, vous pourrez exploiter les inter-rangs avec des cultures intercalaires en respectant une distance d'1,5m de tout arbre.

### Détail du verger :

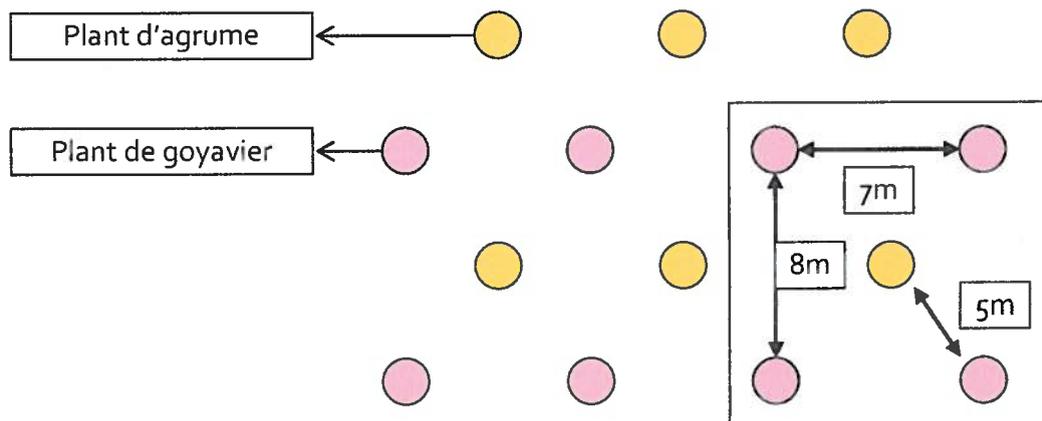
**Verger grands arbres :** seront plantés manguiers, abricotiers, arbres à pain sur cette surface d'1ha10.

Espèces	Variétés	Nombre d'arbres	Distance de plantation	Surface occupée
Mangue	Julie	25	10m x 8m	0.8ha
	Irwin	25	10m x 8m	
	Keitt	25	10m x 8m	
	Nam Doc Man	25	10m x 8m	
Abricot pays		20	10 m x 10 m	0.2ha
Fruit à pain		10	10 m x 10 m	0.1ha

**Verger agrumes associés goyaviers :** seront plantés les différents agrumes et goyaviers en association sur 0.45ha

Etant donné la présence du citrus greening sur le territoire guadeloupéen, la monoculture d'agrumes est fortement déconseillée. Le goyavier a un effet répulsif sur le psylle, vecteur du citrus greening. Associer les citrus et les goyaviers permettrait de lutter contre cette maladie.

Voici comment planter les arbres en association :



- Distance entre deux goyaviers : 7m sur la ligne, 8m entre les rangs
- Distance entre deux agrumes : 7m sur la ligne, 8m entre les rangs en quinconce.
- Distance entre les agrumes et les goyaviers : 5m

## Conseils techniques

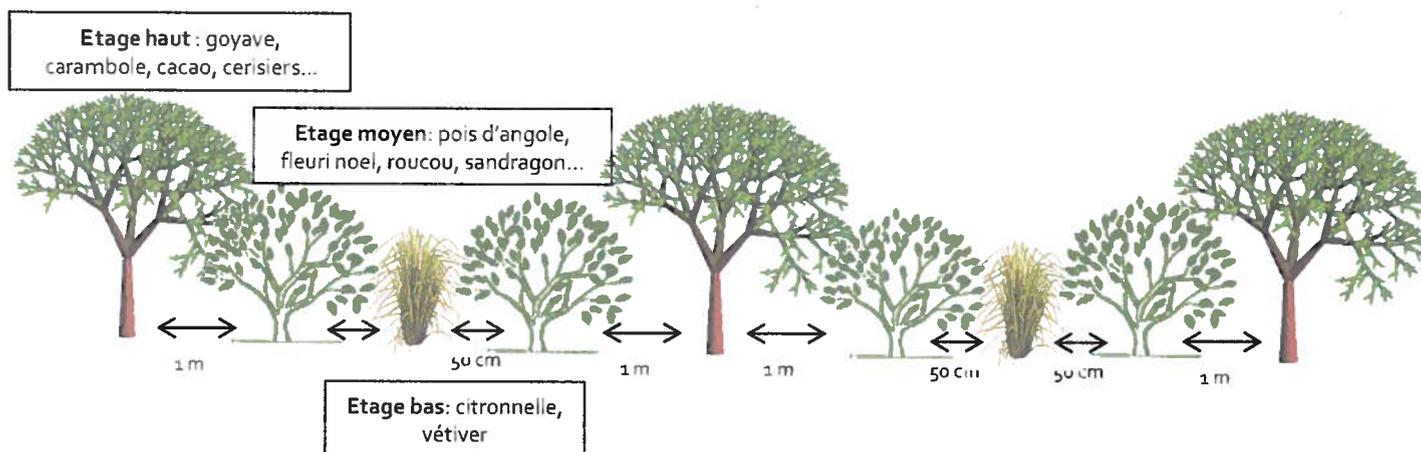
### Aménagement de la parcelle

#### *Les haies brise-vent et autres arbres déjà présents*

Lors du défrichage, un certain nombre resteront sur place (les espèces naturelles d'intérêt pour le site, les espèces envahissantes telles les acacias seront détruites). Des haies brise vent seront à implanter à différents endroits pour morceler le terrain et protéger les fruitiers des vents dominants. Cette mise en place se fera en fonction du terrain et des arbres déjà sur place.

**Ne pas planter les cultures à moins de 8m des haies** pour éviter des concurrences en eau et lumière ce qui entraînerait des arbres sensibilisés en bordure de parcelle qui risqueraient d'être des inoculum de maladies et de ravageurs.

Exemple type d'une haie brise-vent : rôle de brise-vent, tenu des sols, refuge auxiliaires et pollinisateurs, possibilité de récoltes



#### *La gestion de l'enherbement*

La gestion de l'enherbement pourra se faire à la débroussailleuse. Ceci aura pour avantage de ne pas utiliser d'herbicide et de ramener de la matière organique aux arbres. Sarcler au pied des arbres surtout lorsqu'ils sont jeunes. Pailler les arbres si possible.

Une autre possibilité est l'implantation de plante de couverture. Afin de limiter la concurrence avec les jeunes arbres, cette ou ces plantes de couverture pourraient être implantées au bout de quelques années. Les avantages des plantes de couverture sont : l'apport de matière organique, apport d'azote au sol s'il s'agit d'une légumineuse, maintien de faune auxiliaire au cœur de la parcelle, diminution du temps de travail pour la gestion de l'enherbement (voir quelles plantes pourraient être adaptées à l'écologie avec l'ASSOFWI).

Voici des exemples de mixtures à base de produits naturels :

- Insecticide : ail (500gr) + piment (250gr) + gingembre (250gr) mélangé avec 10ml d'huile ou de savon noir dans 4L d'eau. Attention à filtrer puis diluer ce produit de 5 à 10% avant application sans quoi risque de brûlures.
- Enduit naturel : 1/3 bouse vache + 1/3 argile + 1/3 lait cru : protège les blessures des arbres.

### **Demandes d'aide**

Il est envisageable d'effectuer dès que possible une demande d'aide à la plantation sur la mesure 121 du FEADER. Pour cela il faut les devis des futures dépenses prévues (achats de plants, préparation de sol, achat supports, broyeur, clotûre ...) afin d'effectuer la demande d'aide. Il faut que ces dépenses atteignent au moins 5 000€. Par la suite il faudra les factures acquittées pour effectuer les demandes de paiement. Etant adhérent de l'ASSOFWI, l'aide s'élève à 40% minimum. L'ASSOFWI peut vous faire ce dossier (facturé 460 euros).

Vous pourrez également vous engager dans une ou plusieurs Mesures Agro-environnementales, les MAE envisageables sont :

- L'entretien d'alignement d'arbres (4.20 euros/arbre)
- Développement des cultures patrimoniales et de l'agroforesterie (540 euros/ha) : sur l'ensemble de la parcelle en verger créole.

Pour cela, l'ASSOFWI peut vous faire un diagnostic nécessaire avant la déclaration de surface 2013. Ce diagnostic est facturé 200 euros (remboursé par la suite par la MAE).

## Plan de fumure Arbres fruitiers Grande Terre



Exploitation	Galas Lucien
Culture	Arbres fruitiers divers
Densité /ha	600

Type de sol	Calcimorphe
-------------	-------------

Age du verger	Portion d'engrais à apporter en kg/ha	Portion d'engrais à apporter en g/pied/ apport	Portion d'engrais à apporter en kg/ha	Nbre d'apports dans l'année	Quantité d'engrais totale en kg/ha/an	Apports en éléments minéraux			
						N (g/arb/ha/an)	P (g/arb/ha/an)	K (g/arb/ha/an)	MgO (g/arb/ha/an)
1	20 05 16 +5mgo	35	21	12	252	84	21	67	21
	Triphosphate	30	18	2	36		20		
	Chélate de fer	80	48	1	48				
2	20 05 16 +5mgo	65	39	12	468	156	39	125	39
	Triphosphate	40	24	2	48		40		
	Chélate de fer	90	54	1	54				
3	20 05 16 +5mgo	110	66	12	792	264	66	211	66
	Triphosphate	70	42	2	84		70		
	Chélate de fer	100	60	1	60				
4	20 05 16 +5mgo	160	96	12	1152	384	96	307	96
	Triphosphate	100	60	2	120		100		
	Chélate de fer	110	66	1	66				
5	20 05 16 +5mgo	200	120	12	1440	480	120	384	120
	Triphosphate	130	78	2	156		120		
	Chélate de fer	130	78	1	78				
6	20 05 16 +5mgo	240	144	12	1728	576	144	461	144
	Triphosphate	150	90	2	180		140		
	Chélate de fer	140	84	1	84				
6	20 05 16 +5mgo	330	198	12	2376	792	198	634	198
	Triphosphate	200	120	2	240		160		
	Chélate de fer	150	90	1	90				

ex : un mois après la plantation, apporter 35 g de 20 05 16 à chaque plant; le mois suivant, apporter 35g de 20 05 16 et 30g de triphosphate... etc. Ne pas oublier les apports réguliers de chélate de fer pour éviter les phénomènes de chlorose





BK35







